

CATALÀ LORENTE, Laura (dir.), (2025) *Sexe et démocratie. De l'enjeu du consentement*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 204 p. ISBN : 978-2-7351-3113-6

Iraide Pérez Blanco
Universidad del País Vasco ✉

<https://dx.doi.org/10.5209/thel.106341>

Mots clés : consentement ; féminisme ; violences sexuelles ; démocratie ; égalité.

Sexe et démocratie. De l'enjeu du consentement, dirigé par la philosophe Laura Català Lorente et publié en 2025 aux Éditions de la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH), est un ouvrage collectif issu d'un colloque international organisé par la FMSH en mai 2024. Réunissant des spécialistes du droit, de la sociologie, de la psychologie, de la psychanalyse et de la philosophie, il propose une réflexion d'ensemble où le consentement apparaît comme un révélateur privilégié des rapports de pouvoir qui régissent les relations entre les sexes. Dans son introduction, l'éditrice et spécialiste en études de genre, Laura Català Lorente, rappelle que le consentement ne peut être pensé de façon isolée, mais doit être replacé dans une interrogation plus large sur la sexualité comme principe politique. S'appuyant sur la philosophe Geneviève Fraisse, elle met en lumière l'ambiguïté constitutive du terme depuis la modernité : consentir signifie à la fois choisir et accepter, vouloir et céder. Cette dualité témoigne d'un rapport historique inégal entre les sexes, visible dans les usages sociaux du mot – longtemps associé aux femmes – et dans les débats où il sert à légitimer une adhésion apparente à la domination. Pour Fraisse, penser le consentement impose d'articuler liberté et égalité : liberté de disposer de son corps, mais égalité réelle entre les sujets impliqués. Elle propose ainsi de réhabiliter la notion d'« accord », mieux à même d'exprimer une relation symétrique. Cette perspective éclaire les dilemmes juridiques actuels : définir le viol par l'absence de consentement renforce la parole de la victime, mais la soumet aussi au soupçon permanent, tandis que l'histoire du droit européen invite à envisager un déplacement de la charge de la preuve, qui reposerait non plus sur la victime mais sur l'agresseur présumé. Le consentement apparaît alors comme un « concept-limite », où la liberté abstraite se heurte aux contraintes matérielles, symboliques et affectives qui conditionnent les choix possibles. Le corps sexué devient ainsi un espace politique central, mis en lumière par les mobilisations #MeToo.

L'angle juridique de l'ouvrage est développé par l'avocate Frédérique Pollet Rouyer, spécialiste des violences sexuelles, qui analyse les limites du droit pénal français, fondé sur la preuve de la violence, de la contrainte, de la menace ou de la surprise. Selon elle, cette définition hérite d'une vision archaïque de la sexualité centrée sur l'agression brutale et ne permet pas de saisir les formes majoritaires des violences sexuelles, qui s'inscrivent dans des dynamiques de domination progressive : pressions, dépendance affective ou économique, emprise psychologique, ou encore hiérarchies préexistantes. Dans ce cadre, l'absence de résistance est trop souvent interprétée comme un indice de consentement, alors qu'elle relève fréquemment de mécanismes psychotraumatiques (sidération, dissociation, paralysie) ou de l'impossibilité symbolique ou matérielle de dire non. Pollet Rouyer souligne que le droit présume largement la disponibilité sexuelle des femmes, déplaçant l'attention sur la conduite de la victime plutôt que sur celle de l'agresseur. Elle plaide donc pour un « consentement positif » – explicite, spécifique et continu – qui ne puisse être déduit ni du silence ni de l'absence de résistance. Alignée avec les réformes adoptées dans plusieurs pays européens, cette perspective permettrait de recentrer la notion de viol sur l'absence d'accord volontaire et de mieux prendre en compte les contraintes qui empêchent les victimes d'exprimer un refus.

C'est au tour de la chercheuse Lucile Ruault d'apporter au volume son regard sociologique, en examinant les violences gynécologiques et obstétricales à partir d'enquêtes hospitalières et de son travail sur le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC). Elle montre que les maltraitances relatées par les patientes – gestes intrusifs sans consentement, humiliations, ou encore brutalités inutiles – relèvent d'un système où domination médicale et domination sexiste se renforcent. L'émergence tardive, en France, de la notion de « violences gynécologiques » s'explique autant par le prestige du monde médical que par la socialisation des femmes à accepter la douleur et les gestes intrusifs comme normaux. Son ethnographie révèle les mécanismes quotidiens qui fragilisent le consentement : information insuffisante, gestes standardisés, paternalisme médical, hiérarchies très fortes, et incorporation précoce de normes sexistes dans la formation. Ces pratiques routinisées produisent un continuum de violences, renforcé mais non entièrement expliqué par les contraintes institutionnelles. Pour Ruault, penser un consentement exigeant

implique de repenser la relation de soin elle-même : information claire, reconnaissance de l'expertise des patientes, consentement sollicité à chaque étape, mais aussi dispositifs de contre-pouvoir. Les pratiques du MLAC – partage des savoirs, horizontalité, participation active – servent de modèle pour imaginer des soins féministes où technique, écoute et empathie sont indissociables.

Les approches cliniques sont défendues par la psychanalyste Clotilde Leguil, qui approfondit la distinction entre consentir et céder dans les relations intimes. Selon elle, le consentement ne peut jamais être entièrement éclairé, car il engage simultanément le corps, les affects et la raison. Céder n'équivaut pas à consentir : céder peut-être le signe d'une effraction traumatique où la capacité du sujet à répondre se trouve suspendue. Leguil distingue trois degrés du « se laisser faire » _ consentant, angoissé, traumatique _ et montre, à travers le cas d'Emma chez Freud, que répétition et silence ne signifient pas accord mais traumatisme. La psychanalyse permet alors de restaurer la parole et d'ouvrir la possibilité d'un consentement à dire, révélant la dimension clinique et éthique du consentement. La psychologue Annie Ferrand analyse, quant à elle, la complexité du consentement sexuel et du désir féminin dans un contexte de domination masculine et de manipulations psychiques. Elle montre que le consentement juridique ou apparent ne garantit pas un désir authentique : il peut reposer sur la peur, la culpabilité ou des stratégies manipulatoires (*lovebombing*, isolement, *gaslighting*). Le consentement dépend de la cognition, tandis que le désir procède du corps ; or, sous l'effet de la socialisation sexiste et de la pornographie, le désir féminin peut être brouillé, confondu avec excitation, peur ou plaisir imposé.

L'ouvrage analyse aussi les relations au sein des couples hétérosexuels. La sociologue Emmanuelle Santelli y observe que de nombreuses femmes acceptent des rapports sexuels sans véritable désir, par souci de maintenir l'harmonie conjugale ou de satisfaire les attentes masculines. Héritage d'une longue histoire de domination et d'une socialisation genrée qui valorise le désir masculin, ce phénomène témoigne d'une dissymétrie profonde. Retrouver une autonomie sexuelle implique pour les femmes la possibilité de dire « non » et de redécouvrir leur propre plaisir. Santelli souligne que le consentement véritable suppose l'égalité entre partenaires et la reconnaissance du désir féminin, et que les mobilisations récentes contribuent à transformer les pratiques sexuelles. Cette analyse est approfondie par la sociologue Sophie Boissier, qui étudie la manière dont les hommes cisgenres hétérosexuels blancs négocient le consentement à l'ère de #MeToo. Elle montre qu'ils accordent une attention sélective au consentement, plus marquée lorsque la partenaire est perçue comme « peu désirante », par crainte d'être identifiés comme agresseurs plutôt que par souci d'égalité. Cette asymétrie s'enracine dans le privilège d'accès au désir masculin et la socialisation genrée. Pour certains hommes, la prise de conscience d'avoir pu commettre des violences sexuelles constitue un choc émotionnel fort, mais aussi un point d'inflexion. Boissier invite toutefois à développer des imaginaires alternatifs capables de promouvoir des pratiques sexuelles égalitaires et joyeuses sans passer par l'expérience traumatique.

L'une des forces du volume est d'intégrer une dimension littéraire et historique qui éclaire la manière dont les imaginaires façonnent la compréhension sociale du consentement. La contribution de Lydia Vázquez, professeure de littérature comparée, montre ainsi combien les récits participent à la construction des cadres de perception. En analysant *Mémoire de fille* (Ernaux, 2016), elle met en évidence la capacité de la littérature à reconfigurer une expérience passée en révélant les zones d'opacité qu'une victime ne pouvait nommer au moment des faits. Dans le cas d'Ernaux, l'« initiation » de 1958 s'inscrivait dans un contexte où les normes sociales, l'éducation catholique et le silence entourant la sexualité rendaient presque impensable la catégorie même de viol. L'écriture, plusieurs décennies plus tard, devient alors un outil d'intelligibilité qui dévoile une violence jusque-là tue. Vázquez insiste sur ce pouvoir subversif du récit, capable de créer des espaces de conscience où les expériences dominées trouvent sens et légitimité. L'approche de Juan Manuel Ibeas prolonge cette réflexion en revenant à un texte du début du XIX^e siècle, *Cornelia Bororquia ou la victime de l'Inquisition*. Ce roman clandestin donne à voir, sans détour, la violence institutionnelle exercée sur le corps féminin : enlèvement, viol, enfermement, autant d'actes que l'Église elle-même organise et légitime. Ibeas montre que le récit, bien loin d'une fiction édifiante, révèle les structures patriarcales et théocratiques qui rendaient impossible tout véritable consentement féminin. Cette perspective historique rappelle que le consentement n'est pas un problème né avec les débats contemporains : il traverse les imaginaires depuis des siècles et met en lumière des continuités frappantes dans les formes d'appropriation du corps des femmes.

La réflexion se déplace ensuite vers l'analyse des systèmes politiques qui structurent les relations entre les sexes. Jules Falquet, sociologue, examine les conceptions naturaliste, historique et psychologique de l'hétérosexualité en Occident, et montre que le féminisme permet de l'appréhender comme un ordre politique qui organise les rapports de pouvoir. Dans le sillage de Monique Wittig (1980), qui élabore dès les années 1970 une théorie de l'hétérosexualité comme régime politique créant deux classes de sexe au profit de l'appropriation des femmes, Falquet rappelle la pertinence de la notion de « sexage » proposée par Colette Guillaumin : les corps féminins sont socialement appropriés, dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Le lesbianisme, chez Wittig, constitue une position politique de refus de cette appropriation ; seule l'action collective, au sein de communautés lesbiennes, peut s'opposer à la « pensée *straight* ». Ces analyses convergent pour montrer que l'hétérosexualité n'a rien d'un donné naturel ou psychologique : elle est imposée, et le consentement des femmes à cet ordre ne peut être compris sans analyser la coercition structurelle et les mécanismes de domination qui le soutiennent.

La question du consentement est également examinée dans le domaine de la représentation et de la création pornographique. Mélanie Jaoul, juriste spécialisée en droit de la culture, rappelle la distinction fondamentale entre réel et fiction : les scènes non simulées relèvent de performances artistiques encadrées

contractuellement et ne doivent pas être confondues avec des actes sexuels vécus spontanément. Contre une stigmatisation héritée des « Feminist Sex Wars » des années 1980, elle souligne l'existence de pratiques professionnelles où le consentement des performeur-euses peut être garanti. L'encadrement rigoureux des tournages – contrats d'artiste-interprète, présence d'agent-es, coordinateur-ices d'intimité, mesures de sécurité – apparaît essentiel pour assurer un consentement libre et éclairé, tout comme la reconnaissance juridique du statut des acteur-ices, leur accès au régime d'intermittence ou la création d'une convention collective spécifique. Jaoul distingue clairement ces conditions professionnelles des infractions pénales telles que le *revenge porn*, le viol réel ou la pédopornographie, rappelant qu'une représentation pornographique ne saurait être assimilée à ces violences.

Enfin, Tanguy Grannis, philosophe, propose une analyse originale du consentement comme clé pour penser une agentivité masculine de non-domination. En s'appuyant sur la philosophie de l'action d'Elizabeth Anscombe (2002), il montre que l'intention ne se réduit pas aux états mentaux déclarés par l'agent : l'indifférence volontaire au consentement constitue en elle-même une forme de domination. La sociologie de Léo Thiers-Vidal (2010) complète ce cadre en soulignant l'existence d'un « stock social de connaissances » patriarcal où les hommes apprennent à ne pas tenir compte du consentement des femmes. Grannis reconnaît toutefois les limites d'une transformation reposant uniquement sur la bonne volonté masculine : le non-respect du consentement dépasse largement les cercles masculinistes, et certains hommes proféministes peuvent également reproduire des attitudes objectifiantes. Il propose dès lors d'articuler agentivité et désempouvoirement, en cherchant à réduire le pouvoir masculin sans nier la capacité d'agir des hommes. Selon lui, une politisation durable du consentement pourrait passer par un travail sur l'enfance : une remémoration collective de moments de vulnérabilité permettrait aux hommes de prendre conscience de leur position dans le système de domination et d'exercer une agentivité de non-domination plus responsable.

En définitive, *Sexe et démocratie. De l'enjeu du consentement* se présente comme un ouvrage d'une remarquable cohérence malgré la diversité des approches mobilisées. Il montre que le consentement constitue un point de convergence où se nouent des enjeux juridiques, psychiques, sociaux, littéraires, historiques et économiques. L'ouvrage propose une cartographie des contraintes et des possibilités qui conditionnent les choix sexuels dans les sociétés contemporaines. L'ambition démocratique qui le traverse n'est jamais abstraite : elle prend corps dans les récits, dans les expériences sensibles, dans l'histoire longue des inégalités et dans la critique des institutions qui façonnent les pratiques ordinaires. Par sa richesse analytique, ce volume offre un outil précieux pour appréhender la complexité du consentement et dépasser la polarisation des débats publics sur la sexualité. Il invite à concevoir une démocratie véritablement égalitaire, c'est-à-dire une démocratie qui reconnaît que la liberté sexuelle est indissociable des rapports de pouvoir qui la soutiennent ou l'entravent. À ce titre, le livre collectif s'impose comme une contribution majeure pour quiconque s'interroge sur la transformation des relations de genre et sur l'avenir politique du consentement. Les différentes contributions convergent pour affirmer que le consentement ne peut être réduit à un acte individuel : ce faisant, elles mettent en lumière les inégalités structurelles inscrites dans les corps, les institutions et les relations entre les sexes. L'un des apports les plus significatifs de l'ouvrage est ainsi de politiser le consentement, en le reliant aux conditions matérielles, économiques, culturelles et psychiques d'une société. Il n'y a pas de liberté sexuelle lorsque persistent des rapports de domination, lorsque le « oui » est obtenu sous contrainte symbolique ou lorsque le « non » est rendu imprononçable par la peur, la dépendance ou l'intériorisation de normes patriarcales. La démocratie sexuelle ne peut donc se réduire à un cadre juridique : elle suppose une transformation effective des structures sociales, des imaginaires amoureux, des modèles de masculinité et des pratiques institutionnelles – qu'il s'agisse de la justice, de la médecine ou de l'éducation. L'ouvrage montre également comment la sexualité contemporaine s'inscrit dans des logiques néolibérales qui tendent à faire du consentement une simple validation contractuelle, occultant les inégalités persistantes dans la pornographie, les relations intimes ou les interactions numériques. Contre cette réduction, il défend une conception exigeante du consentement comme capacité effective à décider, fondée sur l'égalité, la sécurité et la reconnaissance. La démocratisation de la sexualité passe ainsi par une refonte des masculinités, une redistribution des responsabilités et une prise en compte collective de la vulnérabilité humaine. Il ne s'agit pas de moraliser les comportements, mais de construire un horizon politique où chacun-e puisse exercer sa liberté sexuelle sans contrainte, sans menace et sans domination.

En refermant le volume, une idée centrale se dégage : *Sexe et démocratie. De l'enjeu du consentement* propose une vision renouvelée de la démocratie, qui inclut le corps, l'intime et les émotions, et vise une égalité réelle plutôt que déclarative. Il invite à prendre au sérieux la promesse démocratique en l'ancrant dans les pratiques concrètes et dans les relations quotidiennes. C'est, en somme, une invitation à repenser ensemble ce que signifie consentir – et, par là même, ce que signifie être libre.

Références bibliographiques

- Anscombe, Elizabeth, (2002) *L'Intention*. Paris, Gallimard.
 Ernaux, Annie, (2016) *Mémoire de fille*. Paris, Gallimard.
 Thiers-Vidal, Léo, (2010) *De « L'Ennemi Principal » aux principaux ennemis. Position vécue, subjectivité et conscience masculines de domination*. Paris, L'Harmattan.
 Wittig, Monique, (1980) « La pensée straight », *Questions féministes*. N° 7, pp. 45-53.